



SYNDICAT CGT DE L'HÔPITAL DE MOZE

B.P. 4

07320 SAINT-AGREVE

Tél. : 06.74.47.66.40

E-mail : cgtmoze@aim.com

Site : cgtmoze.e-monsite.com



A quoi sert un Syndicat CGT ?

Certains diront "à être défendus", d'autres "à se défendre tous ensemble", "à conquérir de nouveaux droits".

En fait ces idées sont inséparables.



Etre défendus, se défendre tous ensemble

Oui, par exemple lorsque, soutenu par l'action des salariés, le syndicat intervient auprès de l'employeur pour obtenir une augmentation de salaire, faire lever une sanction...

Se défendre tous ensemble. Aussi bien dans l'établissement face à la direction, qu'à l'échelle de la localité, branche

professionnelle ou encore au plan national interprofessionnel, car en permanence les salariés sont contraints de se rassembler et d'agir de différentes façons pour faire valoir leurs droits et aboutir leurs revendications communes (garantie et sauvegarde de l'emploi, SMIC, revalorisation des salaires et du pouvoir d'achat, réduction du temps de travail sans perte de salaire, amélioration des conditions de travail, retraites et pensions, droits et libertés...).

Le syndicat ça sert à s'organiser pour se défendre, cela permet de s'unir et d'agir collectivement afin d'être efficace face au patronat et vis-à-vis des pouvoirs publics.

Un syndicat CGT comment ça marche ?

En termes simples, nous dirons que le syndicat c'est en quelque sorte une association des travailleurs actifs, retraités ou privés d'emploi.

- Ça fonctionne avec les syndiqués...
- Ce sont eux qui proposent, orientent et décident de l'activité, y participent, critiquent...
- Ce sont eux qui choisissent les responsables syndicaux dans l'établissement et aux différents niveaux de toute la CGT, par élections démocratiques.

C'est parce qu'il y a des syndiqués, dans l'atelier, le bureau ou dans les services que le syndicat peut fonctionner démocratiquement au sein de l'établissement.

Mais la démocratie syndicale c'est bien plus que de déléguer sa confiance à certains...

A la CGT, les grandes ou petites décisions, les orientations, les objectifs, les moyens sont décidés par les syndiqués.

La CGT, c'est vous et c'est à vous.



Quel rôle a donc à jouer le syndiqué ?

Il faut établir des revendications, les soumettre au syndicat, décider de l'action, participer à la vie syndicale, etc. Chacun fait part de son avis, de son opinion qui peut être différents de ceux d'un autre.

On échange les différents points de vue. Chacun s'efforçant de tenir compte de l'opinion des autres, on argumente, au moment de la décision, c'est celle de la majorité des syndiqués qui prévaudra... et c'est le résultat qui sera soumis au personnel.

Bien sûr, il n'est demandé à personne d'abandonner ses idées personnelles. Cela est valable pour tout ce qui touche à la vie, au fonctionnement du syndicat.

Etre syndiqué, c'est donc "faire quelque chose" au sein de son organisation... et vis-à-vis de salariés non syndiqués.

Faire quoi et jusqu'où ?

C'est vous-même qui en déciderez. Vous serez le syndiqué que vous voudrez être, personne n'en décidera à votre place... L'important étant d'être de plus en plus actif et nombreux pour bien défendre les revendications et intervenir pour des changements profonds.

Dans ce domaine, le journal du syndicat "La Gazette", est un outil indispensable que chaque syndiqué a besoin de lire pour être correctement informé des positions et propositions de la CGT.

Pouvoir participer, échanger des expériences, décider et agir en toute connaissance de cause de la vie de son organisation nécessite informations, formations, pour la bataille revendicative.

C'est pourquoi tous les syndiqués ont le droit de participer à des stages de formation syndicale et reçoivent des informations des organisations de la CGT.

Mais pour que cela soit vraiment efficace, il faut qu'il y ait davantage de syndiqués dans notre établissement.

ET CELA VOUS REGARDE !

